



Déconfinement en Belgique : reprise des cours, testing, commerces, activités estivales, coiffeurs, cafés... voici tout ce qui a été annoncé ce vendredi (Résumé : sudinfo.be)

Lors de la conférence de presse qui a suivi le CNS, la Première ministre Sophie Wilmès a détaillé plusieurs mesures. Précisons que ces mesures peuvent, à tout moment, être modifiées en fonction de l'évolution sanitaire du pays.

Voici tout ce qu'il faut retenir :

Travail

Le Conseil national de sécurité a décidé que le télétravail resterait la norme pour les industries et les services Business to business. « Pour le moment, on peut travailler, il est même important de travailler. Dans des conditions bien strictes. Beaucoup d'activités ont cessé alors que ce n'était pas nécessaire », a d'ailleurs souligné Sophie Wilmès lors de la conférence de presse.

Cependant, contrairement à maintenant, les entreprises auront la possibilité de palier aux distances de sécurité (si celles-ci ne peuvent pas être respectées par exemple) par le biais du respect d'une série de recommandations sanitaires, dont le port du masque par exemple. Cela se fera lors d'une phase 1A dont la première partie sera mise en place dès le 4 mai (Sophie Wilmès a néanmoins tenu à préciser que cette date était à prendre au conditionnel). Tout cela sera clarifié dans un guide des bonnes pratiques qui sera communiqué plus tard.

Monde sportif

La Première ministre Sophie Wilmès (MR) a annoncé vendredi soir à l'issue du Conseil national de sécurité qu'aucune mesure n'avait été prise en ce qui concerne les compétitions sportives. Elle a toutefois assuré qu'une décision devrait être prise rapidement, évoquant l'échéance de la semaine prochaine.

Les championnats professionnels de football (D1A et D1B) ainsi que la Coupe de Belgique sont à l'arrêt depuis mi-mars à cause de la pandémie de Covid-19. Outre le football, les championnats nationaux de cyclisme (20 – 23 août) et le Grand Prix de Formule 1 à Spa-Francorchamps (30 août) sont aussi concernés par les futures décisions du Conseil national de sécurité.

Pour rappel, le conseil d'administration de la Pro League de football a recommandé l'arrêt définitif des compétitions mais cet avis doit encore être approuvé lors de l'assemblée générale, prévue lundi 27 avril.

Cette assemblée générale devait se tenir d'abord le 15 avril, puis le 24. Mais la Pro League et la Fédération royale belge de football (RBFA) voulaient d'abord connaître la position du Conseil de sécurité national avant de décider de la fin définitive de la saison 2019-2020. Il n'est donc pas exclu qu'elle soit reportée pour la troisième fois consécutive.

(RÉSUMÉ : SUDINFO.BE)



Le 2 avril, le conseil d'administration de la Pro League était arrivé à la conclusion qu'il était préférable de mettre un terme à la pratique du football en D1A après 29 journées de compétition, et D1B alors que le match retour pour la montée n'a pas été joué.

En ce qui concerne les activités physiques de manière plus générale, voici ce que Sophie Wilmès a été annoncé : « Les activités physiques en plein air devraient être autorisées dès le 4 mai pour les personnes résidant sous le même toit avec au maximum deux personnes supplémentaires. Le respect des règles de sécurité reste évidemment de rigueur (aucun contact physique, distanciation sociale...). Les activités en question sont notamment les promenades, le tennis, la pêche, le kayak... Les salles de douches et les cafétérias restent pour leur part fermées ».

Commerces

À partir du 4 mai, les magasins de tissus et merceries pourront rouvrir. Pour le reste, rien ne change. À partir du 11 mai, par contre, tous les commerces pourront rouvrir, sans discrimination.

Les conditions de ces réouvertures se feront cette semaine et seront détaillées plus tard. Les coiffeurs pourront rouvrir dès le 18 mai. Concernant l'Horeca et les restaurants, rien ne change.

Port du masque

Le Conseil national de sécurité a décidé que les gestes barrières resteront toujours en vigueur. Cela vaut pour la limitation de contacts entre les personnes. Il faudra donc respecter les distances de sécurité et garder les règles de base (éternuer dans son coude, se laver les mains régulièrement...). En cas de symptômes, les citoyens sont invités à prendre immédiatement contact avec leur médecin. Il ne faut pas attendre car on peut aussi être malade d'autre chose.

Concernant la question tant attendue des masques, ceux-ci vont bien jouer un rôle clé dans la stratégie de déconfinement. Le port de celui-ci sera encouragé dans les espaces publics et, surtout, dans les situations où les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées. Ils seront aussi utilisés dans le cadre du travail.

Le masque ou une autre protection équivalente (comme un foulard) sera par contre obligatoire, et ce à partir de 12 ans, dans les transports en commun à partir du 4 mai. Une règle valable dès l'entrée dans une gare ou un arrêt de bus.

Le gouvernement garantira une protection en tissu ainsi que deux filtres pour masque à chaque citoyen. Des tutoriels seront mis en place pour expliquer toutes les questions concernant l'utilisation des masques.

Sophie Wilmès rappelle néanmoins qu'un « masque n'est pas une protection en soi. Il faut continuer de se laver les mains, le positionner correctement, ne plus le toucher... »



Transports

Le Conseil national de sécurité a annoncé que les transports en commun allaient, petit à petit, être davantage utilisés. Les sociétés vont augmenter leur offre afin d'être prêts d'ici le 4 mai.

Pour éviter les grandes foules, il est demandé aux citoyens de se déplacer un maximum par leurs propres moyens. Il est également demandé d'éviter les heures de pointes.

Les règles de distanciation sociale restent en place. Il sera, dès le 4 mai, obligatoire de porter un masque dans tous les transports en commun !

Activités estivales et Horeca (phase 3)

La phase 3 du déconfinement en Belgique débutera le 8 juin, mais celle-ci doit encore être modélisée par les experts, et certains points seront évidemment examinés, a annoncé la Première ministre ce vendredi soir après le Conseil national de sécurité.

Cette phase correspond donc à la réouverture potentiellement progressive des restaurants, puis, dans un timing plus lointain, des cafés et des bars, sous strictes conditions évidemment. « Cette phase est complexe à appréhender », a précisé Sophie Wilmes.

Concernant les activités de l'été, des décisions seront prises fin mai concernant les voyages à l'étranger, les camps et mouvement de jeunesse, les stages et les attractions touristiques.

Concernant les festivals, il avait déjà été annoncé qu'ils étaient interdits jusqu'au 30 août. Cette mesure reste d'application. Concernant les plus petits événements, en plein air, il y aura une évaluation, mais la prudence reste de mise.

Ecoles

Le Conseil national de sécurité a décidé la reprise des cours se ferait de manière progressive à partir du 18 mai, il aura cependant la possibilité de le faire à partir du 15 mai (cela répond à la demande de la Flandre qui n'était pas d'accord avec la date du 18 mai). Cette reprise ne concernera cependant pas tous les élèves. Chaque communauté aura la charge d'élaborer, en concertation avec le secteur, l'opérationnalisation des décisions.

Voici les points à retenir :

> Les leçons restent suspendues dans les écoles maternelles

> Écoles primaires et/ou secondaires : la reprise des cours à l'école aura lieu pour maximum 3 années d'étude par niveau d'enseignement. Cette reprise se fera avec un nombre de jours par semaine qui doit encore être déterminé et avec des classes qui seront divisées en petits groupes (voir ci-dessous l'organisation des classes). Il y aura une éducation mixte entre des enseignements à distance et en présentiel.



- > La priorité sera mise sur les années diplômantes et sur les étudiants ayant des besoins d'apprentissage spécifiques ainsi que sur les orientations professionnelles.
- > Les écoles resteront ouvertes pour l'accueil des enfants dont les parents travaillent dans le secteur des soins de santé ou dans d'autres secteurs essentiels et qui n'ont pas d'autre possibilité d'accueil pour leurs enfants pendant qu'ils travaillent
- > Les déplacements effectués dans le cadre de l'enseignement seront, à partir du 18 mai, considérés comme des déplacements essentiels.
- > Le principe général est de minimiser le risque de transmission dans le contexte scolaire en appliquant la distance physique, l'hygiène des mains et les masques (ou autre protection similaire) buccaux.
- > Concernant les masques buccaux justement, les élèves de plus de 12 ans et les membres du personnel doivent en porter un (ou une autre protection nez/bouche comme un masque artisanal ou de confort, à condition qu'il soit remplacé conformément aux directives) tout au long de la journée de cours ! L'utilisation de masques FFP2 n'est pas recommandée.
- > Les enfants ou le personnel présentant des signes cliniques doivent rester à la maison, ainsi que les enfants et le personnel appartenant à des groupes à risque (ceux-ci seront définis en temps voulu). Ces enfants devront recevoir un enseignement à distance.
- > Tous les élèves et le personnel doivent se laver les mains, à l'eau et au savon ou avec un gel hydroalcoolique, dans les situations suivantes : en entrant dans l'école, en entrant dans la salle de classe (après la récréation), après être allé aux toilettes, après avoir toussé ou éternué, après avoir utilisé un distributeur et avant de quitter l'école.

L'organisation des classes

- > Dans la salle de classe, l'enseignement doit être organisé en classes de 10 élèves maximum, avec un minimum de 4 mètres carrés par élève et 8 mètres carrés supplémentaires par enseignant.
- > Les chaises et le banc doivent être disposés de manière à ce que la distance entre les bancs soit aussi grande que possible, de préférence près des murs.
- > Les places en classe doivent être fixes.
- > Les expériences (chimie/physique/biologie) qui nécessitent un mouvement et/ou une interaction étroite entre les étudiants ne seront pas organisées !
- > Les cours d'éducation physique peuvent être maintenus mais devront être ajustés pour maintenir la distance physique avec de plus grandes distances si l'effort se traduit par une respiration plus forte.
- > Une aération plus forte que d'habitude doit être assurée, soit avec des systèmes artificiels, soit par l'ouverture des fenêtres et les classes en plein air sont recommandées.



Organisation scolaire

> Les réunions préparatoires avec le personnel devraient avoir lieu le plus possible par vidéoconférence. Pour préparer la reprise, le personnel peut toutefois être invité à venir physiquement à l'école avant la réouverture

> Les contacts avec les parents doivent se faire via vidéoconférence et les réunions non essentielles devraient être annulées

> L'entrée de l'école, la sortie, les heures de jeu et le réfectoire doivent être organisés de manière à respecter une distance de plus de 1,5 mètre par élève (soit une surface de 7m²). Cela peut être organisé par des temps d'entrée/sortie plus longs et des temps de jeu et de réfectoire alternés.

> Les repas chauds ne doivent pas être servis dans le réfectoire. Les repas froids (tartines) sont préférés, de préférence en classe.

> Les réunions d'organisation entre employés se tiennent de préférence à l'extérieur ou dans un environnement avec un minimum de 4m² par employé.

Accès aux toilettes

L'accès aux toilettes devra être limité au nombre d'éviers et devra être pourvu de savon et de serviettes jetables. Des affiches devront également être placardées dans celles-ci pour rappeler aux élèves et au personnel de tirer la chasse d'eau avec le couvercle fermé.

Testing/Tracing

le Conseil national de sécurité a décidé qu'un test de laboratoire sera disponible pour les personnes présentant un symptôme (et dont le médecin suspecte une infection) et celles qui sont exposées au virus de par leur travail ou par le fait d'avoir côtoyé de manière intensive une personne infectée.

La capacité de tests sera portée à 25.000 tests pour le 4 mai et devra attendre dans le futur une capacité maximale de 45.000 tests. « Testing et tracing vont jouer un rôle », a souligné Sophie Wilmès lors de la conférence de presse du CNS. Concrètement, le tracing consistera, si l'on s'en tient aux explications d'Elio Di Rupo, à suivre les personnes qui ont été approchées par une personne contaminée. Un call center sera mis en place dans chaque région avec des suivis entre les régions et avec l'appui du fédéral.

Cela permettra la création d'une base de données commune pour les données du tracing qui respectera la protection de la vie privée. Ce tracing devrait débuter lors de la première phase du déconfinement.

Cette base de données permettra, comme l'a expliqué Jan Jambon, de « retracer les contacts qu'ont eus les malades, sur un délai de 2 semaines. Il faudra recontacter les personnes, etc. ». « Si l'on vous contacte et que l'on vous dit que vous avez été en contact avec une personne contaminée on ne vous dira jamais le nom de cette personne pour protéger sa vie privée », a-t-il néanmoins précisé.